



ARDENNE & GAUME
ESPACES NATURELS EN WALLONIE

PARCS & RÉSERVES



**LES FRICHES URBAINES, FAUNE DE FURFOOZ,
LA GRANDE LIMACE NOIRE**

Volume 73
Fascicule 4

Revue trimestrielle de conservation de la nature
et de gestion durable d'Ardenne & Gaume asbl • 4^{ème} trimestre 2018

Pourquoi et comment valoriser la biodiversité dans les friches urbaines déconstruites et temporairement disponibles ?

Guillaume Lemoine, référent biodiversité et ingénierie écologique à l'Établissement Public Foncier Nord – Pas de Calais : g.lemoine@epf-npdc.fr

Introduction

Les friches urbaines sont omniprésentes en France et en Europe notamment dans les anciennes régions industrielles. Elles font l'objet de toutes les attentions pour le développement des villes dans un contexte où le foncier disponible est souvent rare et cher. Là où les acteurs de la planification souhaitent réduire notre consommation d'espaces agricoles et urbains, elles font l'objet dans certains territoires d'opérations de recyclage et de requalification, et disparaissent ainsi au rythme des opérations de renouvellement urbain. Malheureusement, la friche est une constante du fait urbain et il s'en crée en permanence suite aux difficultés économiques de nombreux territoires, à la relocalisation des entreprises et aux départs des habitants vers la périphérie de villes ou dans des secteurs et régions plus attractifs. Dans certains cas, les friches une fois le bâti déconstruit ainsi que les parties non bâties des ensembles fonciers peuvent rester de nombreuses années en attente d'affectation...

Sur celles-ci s'expriment alors des dynamiques naturelles notamment de colonisation végétale qui peuvent prendre des formes diverses en fonction de la nature des sols en place, de l'âge et de la taille des sites et de leurs situations dans les matrice et trame écologique urbaines (proximité de milieux plus ou moins naturels « sources »).



Colonisation ligneuse sur le site de la Lainière à Wattrelos

Des végétations pas forcément appréciées des riverains et aménageurs

Les sols des friches et délaissés sont souvent caractérisés par l'histoire « industrielle » ou urbaine des lieux. Ces espaces artificialisés sont fortement minéraux (pavés, enrobés, ballasts) ou correspondent souvent à des technosols (zones remblayées de gravats ou bétons concassés) présentant de fortes contraintes pédologiques, écologiques et agronomiques. Les végétations qui s'y développent peuvent être de différents types. À côté des espèces rudérales comme les orties, chardons, morelle noire, chénopode blanc... qui se développent sur des sols plus ou moins naturels et plus ou moins eutrophes suite à des dépôts d'ordures et de matières organiques, c'est principalement une flore thermophile que l'on rencontre dans les espaces artificialisés des villes. Molènes, panais, millepertuis, vipérine, diplotaxes ... s'y rencontrent abondamment. Les friches et espaces délaissés des grandes villes, lieux cosmopolites par excellence, accueillent également une quantité d'espèces exotiques voire envahissantes. La flore des villes, quel qu'en soit l'endroit, s'homogénéise avec une grande part d'espèces exotiques, qui deviennent elles aussi cosmopolites, comme les renouées du Japon et de Sakhaline, ambrosie à feuilles d'armoise, solidage du Canada, vergerettes et galinsogas divers, séneçon du Cap, ailante glanduleux, buddléa ou arbre à papillons, robinier faux- acacia, vignes vierges...

Dans de nombreux cas, les végétations urbaines qui s'installent peuvent poser quelques problèmes aux habitants, collectivités et aux aménageurs.

D'abord, la présence de plantes des décombres (rudérales) peut déplaire et nuire au cadre de vie des riverains. La gestion régulière de ces espaces (écharonnage obligatoire, gestion souvent peu écologique comme le broyage de la végétation) est coûteuse. L'arrivée des boisements à base d'espèces exotiques ou de ligneux plus régionaux (saules, bouleaux, érables sycomores principalement) peut également devenir anxiogène pour les élus et les habitants, qui craignent l'émergence d'activités illicites (trafic, prostitution, squat et habitats temporaires...) sur ces espaces dont une partie est masquée par la végétation.



Sol couvert par une végétation rudérale

Même si on peut se réjouir de l'implantation spontanée d'espèces patrimoniales, car les dynamiques de végétation et d'enfrichement des friches urbaines échappent à l'homme, et correspondent à une certaine forme de « nature », l'arrivée d'espèces protégées (flore et faune) n'est pas non plus à exclure. Leur présence est de nature à compliquer l'émergence du projet urbain projeté sur l'espace de la friche une fois celle-ci requalifiée. L'implantation d'espèces protégées (flore, lézard, amphibiens, passereaux...) va apporter des contraintes réglementaires pour les aménageurs et leurs maîtres d'ouvrage : diagnostics environnementaux, démarches

d'évitement et de compensation (si l'évitement est impossible), délais d'instructions, coûts supplémentaires liés à la compensation, retards de chantier ...

En Nord et Pas-de-Calais (région des Hauts-de-France), l'Établissement Public Foncier Nord – Pas de Calais outil du renouvellement urbain par le recyclage des friches industrielles et urbaines (dont la mission première est de réaliser des acquisitions foncières et de procéder à la déconstruction d'anciens espaces bâtis, voire le traitement des sources de pollution concentrées, pour permettre la production de logements notamment sociaux), est fortement confronté à cette problématique. L'EPF a ainsi traité en 28 années d'existence plus de 5500 ha de friches et achète chaque année environ 70 ha de terrains en déshérence pour favoriser la réalisation des projets communaux et intercommunaux sur les friches urbaines, afin de faire la « ville sur la ville » et éviter ainsi la consommation de nouvelles terres agricoles et la périurbanisation.

Le traitement des friches temporairement disponibles par des opérations de verdissement

Devant cette situation jugée insatisfaisante provoquée par l'arrivée de flores «non désirées», l'EPF a décidé dans le cadre de son actuel programme pluriannuel d'intervention (PPI) de généraliser les verdissements des espaces sur lesquels il a entrepris des travaux et dont il a le foncier. Les sites dont il a la propriété (472 conventions actives et 1910 biens en gestion sur 800 ha) une fois démolis sont des espaces favorables à l'installation de «prairies fleuries mésotrophes» ou de couvre-sols à base de Fabacées, seuls capables de se développer sur des sols pauvres et contraints correspondant majoritairement à des «champs de cailloux» (gravats issus de la démolition, bétons concassés, briquaillons).



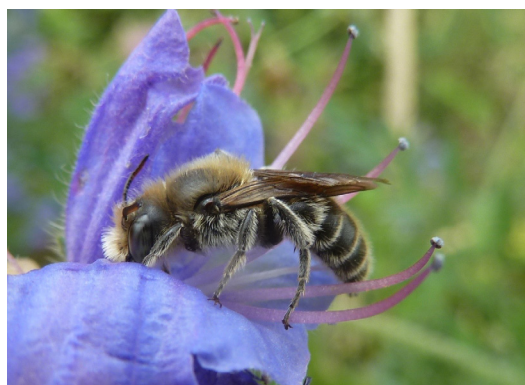
Prairie Arc International en 2018 (Arques)

Sur Arques (Pas-de-Calais), au sein du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, ce sont des espèces thermophiles qui furent choisies dans la flore régionale. Elles sont d'origine régionale certifiée (Ecossem). Prairies fleuries diversifiées, mélanges xéro-thermophiles, pelouses de graminées et à Silène enflé ont été ainsi installées sur 7 hectares en 2015. Sur le site de Wattrelos (Nord), les mélanges installés la même année ont été différents. Il fallait ainsi tester en zone urbaine des mélanges plus « classiques ». Ceux-ci furent faits à base de Poacées plus courantes et diversifiées (*Festuca* sp., *Poa* sp., *Dactylis glomerata*, *Agrostis capillaris*, *Phleum pratense*) et de diverses Fabacées (ici issues des productions agricoles), afin de couvrir rapidement les

sols. Pour avoir des coûts de gestion les plus réduits et une meilleure acceptation sociale, il était également opportun de choisir des espèces de faible croissance. Pour les Fabacées, les deux espèces implantées les plus petites sont le trèfle rampant (*Trifolium repens*) et le lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), mais pour varier et limiter les risques de reprise difficile ou d'échec compte tenu de la grande hétérogénéité des technosols en place, ont été essayés les luzerne cultivée (*Medicago sativa*) et trèfle des prés (*Trifolium pratense*), ainsi que la vulnéraire (*Anthyllis vulneraria*) et le sainfoin cultivé (*Onobrychis viciifolia*). Ces espèces furent également choisies pour leur forte attractivité pour les Hyménoptères sauvages (abeilles, *Anthophila*)



Megachile willurghubiella (mâle)



Osmie de la vipérine (mâle)

notamment les espèces à langue longue (comme certains bourdons et les Mégachilidés) particulièrement menacées dans les pays du Nord-Ouest de l'Europe suite à l'arrêt progressif, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, des assolements faits avec les Fabacées qui apportaient de l'azote aux parcelles.

Ces deux grands types de mélanges (seuls ou en panachage) sont aujourd'hui installés sur quasi toutes les friches déconstruites par l'EPF en attendant leur ré-usage (seuls les sites qui repartent à l'urbanisation très rapidement ne sont pasensemencés). Le choix des végétaux implantés sur les sites traités a été conçu pour être favorable aux invertébrés tant pour l'alimentation des larves que pour celle des imagos comme les Lépidoptères, Orthoptères, Hyménoptères. L'ensemble des mélanges fait l'objet d'une évaluation tant sur leur adéquation aux contraintes de sol et de gestion, que sur leurs intérêts pour la faune sauvage (invertébrés principalement). Sur de nombreux sites, les suivis naturalistes ont permis d'observer de nombreuses espèces de *Bombus*, *Osmia*, *Anthidium*, *Megachile*,... chez les Apoïdes. Chez les lépidoptères, les friches urbaines « verdies » accueillent nombre d'entre-eux : azuré de la bugrane, souci, machaon grand-porte-queue, cuivré commun, Satyridés... L'hespérie de l'alcée (rhopalocère), la sésie ichneumoniforme (hétérocère), l'argiope frelon (araignée) et le phanéroptère commun (orthoptère) ont également été identifiés sur les friches EPF de la métropole lilloise et à Arques alors qu'ils n'étaient pas connus dans ces parties de la région. Ces opérations d'ensemencement dirigé, simples à mettre en place dans leur conception, concernent la majorité des sites sur lequel l'EPF intervient. Ces actions peu coûteuses (environ 1000 euros l'hectare) concernent plusieurs dizaines d'hectares aujourd'hui. L'EPF a souhaité inscrire cette démarche dans le cadre du plan national d'actions (PNA) « France,

terre de pollinisateurs », et dans le projet transfrontalier Interreg SAPOLL (SAuvons nos POLLinisateurs) pour lequel l'EPF est partenaire technique.

Que deviennent les populations d'invertébrés lors de la construction ?

Nombreux naturalistes satisfaits de voir des prairies fleurir en ville ont du mal à comprendre ou envisager leur destruction lors de la reconstruction du quartier. En réponse à cette légitime interrogation, il convient toutefois de considérer les friches urbaines comme des éléments dynamiques de l'écosystème (urbain). Comme les espaces bâtis, les espaces publics (places) et les espaces verts, les friches forment une composante permanente de la ville. Elle diffère toutefois des autres « objets urbains » par le fait qu'elles sont « par nature » temporaires et en attente d'une réaffectation et d'un ré-usage. Elles ne sont donc pas toujours au même endroit et « bougent » au rythme des mutations urbaines. La place des friches dans l'espace urbain peut être ainsi comparée à la place des clairières dans une forêt primaire, où les bois jeunes, matures ou sénescents, tout comme les espaces ouverts intra-forestiers, qui forment les éléments qui composent l'écosystème forestier, bougent au rythme des perturbations naturelles (chablis suite aux tempêtes ou à la sénescence d'arbres pluricentennaires). La friche végétalisée favorisant de riches communautés d'invertébrés peut ainsi disparaître à condition que le territoire détienne d'autres friches à proximité qui vont pouvoir accueillir une partie des espèces qui ont su se développer et tirer parti des friches transitoirement disponibles et « mises à leur disposition ». Les friches, même si leur vocation est de favoriser une diversité temporaire (5 à 10 ans), participent ainsi la conservation de la nature en ville dans une approche dynamique, à l'amélioration du cadre de vie des quartiers et forment des maillons de la trame verte urbaine en « pas japonais » avant de disparaître au rythme de leur réaffectation. Ces réservoirs de biodiversité temporaires (ou permanents si le projet urbain en fin de compte ne se fait pas) se veulent complémentaires aux espaces verts (s'ils sont bien gérés) et autres friches sur lesquelles aucune intervention n'est programmée. Les friches en libre évolution accueillent, en effet, des communautés végétales et animales complémentaires à celles présentes sur les espaces ensemencés par l'EPF. Des inventaires comparatifs sont en cours.

Une initiative reconnue et primée !

Ces opérations sont appréciées pour leur contribution à l'amélioration du cadre de vie et à l'image du quartier, et à la lutte contre les îlots de chaleur urbains. L'intérêt de ces actions en plus du bénéfice pour la biodiversité correspond aux coûts évités comme celles des opérations de gestion (broyages ou fauchages des végétations herbacées et ligneuses, absence d'installation d'espèces exotiques envahissantes voire allergènes,...). Les initiatives réalisées inspirent aujourd'hui d'autres acteurs qui souhaitent développer des démarches similaires. Cette initiative réalisée par l'Établissement Public Foncier Nord - Pas de Calais vient d'être reconnue au niveau national. L'action de « verdissement » a ainsi reçu le Prix du génie écologique 2018, le 8 novembre 2018, dans la catégorie « aménagement des espaces publics et privés ». Ce prix a été attribué par la Direction de l'eau et de la biodiversité du

ministère de la Transition écologique et solidaire, le centre de ressources Génie écologique de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Association fédérative des acteurs de l'Ingénierie et du Génie Écologique (A-IGECO). Divers acteurs ont également participé à la réflexion et aux réalisations, comme les entreprises Ecosem (Wallonie) et Norenvert (Nord) ainsi que l'association RBA (Réseau Biodiversité pour les Abeilles) et sont associés à la reconnaissance apportée.



Prairies à anthyllide vulnérable et à sainfoin cultivé, site de Saint-Liévin à Wattrelos